



## Refus fermeture compte courant car prêt immobilier

Par **Ludovicienne**, le **03/04/2015** à **13:01**

Bonjour,  
nous avons souscrit un prêt pour une résidence secondaire à la banque populaire. Nous souhaitons aujourd'hui fermer notre courant car les frais sont trop élevés et nous souhaitons les ouvrir dans une autre banque. Le conseiller nous répond que nous n'avons pas le droit de le faire et que si nous souhaitons domicilier notre compte courant ailleurs il faudra que cette nouvelle banque rachète notre crédit immobilier. Est ce légal ? Avons nous un recours ?  
Merci pour votre réponse,  
cordialement

Par **janus2fr**, le **03/04/2015** à **13:14**

Bonjour,  
Vous pouvez tout simplement laisser ce compte ouvert avec une très faible provision et y virer chaque mois la somme nécessaire au prélèvement pour le prêt.  
C'est ce que font de nombreuses personnes dans votre cas.